

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 9 juin 1972

La séance est ouverte à 11 heures.

QUESTIONS ORALES

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA PIRATERIE—LE RÔLE DU CANADA À L'ONU AU SUJET DES PROCÉDURES D'EXTRADITION

[Traduction]

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant, non seulement à ce titre, mais parce qu'il est en même temps secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La question est très sérieuse. Outre les termes des conventions de Tokyo, La Haye et Montréal, le ministre voudrait-il informer la Chambre du rôle du Canada pour que le Conseil de sécurité des Nations Unies réunisse tous les pays, qu'ils soient ou non signataires de ces conventions, en vue d'arriver à une entente universelle selon laquelle les procédures d'extradition s'appliqueraient à tous les pirates de l'air et aucun pays ne donnerait asile à ces pirates ou garderait l'argent des rançons, contrairement aux conventions en cause et aux désirs de la majorité des pays, qui veulent mettre un terme aux crimes de la piraterie de l'air toujours plus nombreux, terribles et effroyables?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, j'approuve entièrement les sentiments exprimés par l'honorable représentant. Le gouvernement canadien s'est appliqué à rendre non lucrative la piraterie de l'air et à faire tout son possible pour obtenir une entente universelle afin que les pirates de l'air soient traduits en justice. Malheureusement, les pays du monde ne sont pas tous signataires des conventions nécessaires. Nous comptons bien y participer pleinement dès que la mesure aura été adoptée par la législature en cours. A titre d'exemple, nous sommes en train de négocier un accord avec Cuba qui, tout en n'étant pas signataire des conventions universelles, a exprimé le désir de signer une entente avec nous.

• (1110)

M. Woolliams: Comme les associations de pilotes, non seulement au Canada mais dans le monde entier, demandent au Conseil de sécurité des Nations Unies de participer activement à un accord, le Canada fait-il quelque chose, par l'entremise des Nations Unies, pour obtenir une entente des nations qui ne sont pas signataires des trois conventions mentionnées dans ma première question? Je demande donc au gouvernement ce qu'il fait à cet égard sur le plan international.

L'hon. M. Sharp: Nous nous efforçons de prendre les mesures les plus efficaces possibles à cet égard. Ce n'est pas chose facile car, comme l'honorable représentant le sait, les pays du monde ne partagent pas tous ses vues. Nous ne sommes pas membres du Conseil de sécurité, mais je puis dire ici que si le Conseil prenait la chose en considération, le Canada s'en réjouirait.

LES PIRATES ASSASSINS ET LA PEINE DE MORT

M. Woolliams: Étant donné que dans les nouvelles modifications au Code criminel qui portent particulièrement sur le détournement d'avions il est question du «pilote commandant un aéronef et faisant fonction d'agent de la paix», le gouvernement énoncera-t-il maintenant, sans faux-fuyant ni équivoque, sa politique relative à un individu trouvé coupable de meurtre par voie de procédure légale et qui commet aussi le crime de détourner un avion, en ce qui concerne l'application de la peine capitale? En d'autres mots, si un pirate de l'air tue le pilote commandant de l'avion, sera-t-il de fait passible de la peine capitale—nous savons qu'elle est prévue en vertu de la loi—et le gouvernement verra-t-il à l'application de cette disposition?

L'hon. M. Sharp: Une question comme celle-ci par laquelle on demande une décision dans un cas hypothétique n'en est sans doute pas une à laquelle je pourrais répondre maintenant. Je peux assurer le député que le détournement d'avions est aussi répugnant pour nous que pour lui, et que nous prenons toutes les dispositions possibles, et je crois que nos mesures sont aussi efficaces que celles de tout autre pays, pour résoudre ce problème.

LA PIRATERIE—LES ENTRETIENS AVEC LES ASSOCIATIONS DE PILOTES AU SUJET DU BOYCOTTAGE DE CERTAINS PAYS

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Le premier ministre suppléant, en l'absence du ministre des Transports, peut-il dire si le gouvernement a consulté l'Association des pilotes de lignes du Canada au sujet d'un boycottage possible des pays qui donnent actuellement asile aux pirates de l'air?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je sais que mon collègue le ministre des Transports a fréquemment consulté les pilotes des lignes aériennes et je m'enquerrai pour savoir si on a récemment débattu la question.

LA PIRATERIE—LE FINANCEMENT DES MESURES DE SÉCURITÉ

M. Skoberg: Le premier ministre suppléant dirait-il si le gouvernement accorde la priorité à l'affectation de fonds en vue d'adopter des mesures générales de sécurité au Canada?